

LE BESOIN D'INITIATIVE POUR LA PREPARATION D'APRES-GUERRE

En dépit de tout ce qui a été écrit dans les journaux et magazines commerciaux du pays, le Gouvernement n'a encore pris aucune action pour résoudre les problèmes commerciaux d'après-guerre, ou pour aider les hommes d'affaires du Dominion à étendre leur champ d'activité.

Le besoin d'initiative et d'action est un de ceux qui se font le plus sentir dans les conditions actuelles. Nous sommes à deux doigts de la fin de la guerre et encore que le Canada se trouve en position splendide pour augmenter ses affaires, Ottawa ne fait rien pour en faire naître l'occasion. Nulle politique précise n'a été adoptée à ce sujet. Si les exportations du Canada augmentent, ce ne sera certainement pas dû à l'aide du gouvernement mais bien à l'idée d'entreprise de nos hommes d'affaires.

D'autres pays sont en train de s'enrichir de toutes les informations concernant les marchés qui leur seront ouverts et les besoins de ces marchés. Ils se mettent en rapport avec les peuples qui seront les acheteurs de l'avenir. Comme résultat de la guerre, l'Allemagne se verra obligée d'abandonner des millions d'affaires qu'elle avait édifées sur les divers marchés au prix d'efforts considérables et d'un travail ardu. Le Canada de par sa position et ses ressources devrait être en position d'obtenir une bonne part de ce commerce sur quelques-uns de ces marchés. Il y a mille manières par lesquelles le gouvernement, en coopérant avec les manufacturiers et les commerçants du Canada, pourrait aider à l'édification d'un commerce extérieur qui augmenterait régulièrement dans l'avenir. Le travail ne devrait pas faire reculer nos gouvernants. Il y va de l'intérêt du pays.

UN REGLEMENT MODIFIE

Les manufacturiers et marchands licenciés ainsi que les consommateurs qui peuvent être privés de leur source d'approvisionnement par la fermeture de la navigation ou cessation d'autre moyen de transport, ou qui vivent en des lieux isolés, peuvent avoir de la farine et du sucre en quantités suffisantes pour 200 jours, d'après l'ordre No 69 du Bureau de la Commission des Vivres du Canada, émis la semaine passée.

UN POINT IMPORTANT RELATIF AU FRET

L'épidémie d'influenza a eu pour effet l'adoption d'un règlement émis par Sir Henry Drayton, président de la Commission des Chemins de fer. La James Shearer Company, de Montréal, avait porté la question à l'examen de la Commission. Elle demandait que les droits de surestaries soient suspendus jusqu'à la fin de l'épidémie, les cours étant pratiquement fermées du fait de l'absence des employés.

Sir Henry Drayton admit que les droits de surestaries ne devraient pas en cas de ce caractère. "Il sera absolument injuste, dit-il, de pénaliser les expéditeurs qui ne peuvent recevoir des wagons du fait des ravages causés par l'épidémie parmi leurs employés. Cette situation est incontrôlable. Les indemnités de surestaries ne doivent pas être comptées en pareilles circonstances et, à mon avis, les compagnies de chemins de fer devraient être avisées de cette suspension temporaire et les amendements nécessaires faits en conséquence."

TOUTES LES MARCHANDISES VENANT DES ETATS-UNIS DEVRONT AVOIR UNE LICENCE D'IMPORTATION

Le Bureau du Commerce de Guerre annonce une nouvelle réglementation par laquelle les importateurs de toutes marchandises ayant à passer en transit par les Etats-Unis, en route pour le Canada, devront demander au dit Bureau une licence d'importation que les marchandises en question, soient ou non comprises dans la liste canadienne des restrictions d'importation.

Quoique certaines commodités ne soient pas comprises dans la liste canadienne des restrictions d'importations, on a reconnu que ces marchandises peuvent passer entre les mains des autorités douanières des Etats-Unis, beaucoup plus facilement lorsque l'importateur canadien soumet un numéro de licence d'importation approuvé par le Bureau de Commerce de guerre.

Ce procédé évitera aussi la nécessité pour l'importateur de s'assurer si l'importation proposée est prohibée.

L'INDISPENSABILITE DES REGISTRES DE CREDIT ET DES MACHINES A ADDITIONNER OFFICIELLEMENT RECONNUE

L'industrie des machines à additionner et à calculer, des registres autographiques et de crédit, des enregistreurs de temps et des machines tabulatrices a obtenu droit de priorité par la division des priorités du Bureau des Industries de Guerre des Etats-Unis. Il est reconnu dit ce Bureau, que les conditions difficiles des départements et organisations de comptabilité sont réelles et que le manque de commis expérimentés est chose patente et que de telles machines ou systèmes sont presque indispensables tant dans les industries de guerre que dans les industries civiles.

RAPPORTS DE LA LOUISIANE

Les évaluations de récolte de canne à sucre basées sur plus de 200 rapports, au 1er septembre, donnent 86.4 pour 100 de la normale ou d'une récolte complète, contre 85.2, il y a un mois. L'évaluation au 1er septembre 1915 était de 89 pour 100 et au 1er septembre 1916, de 86 pour 100. L'évaluation moyenne au 1er septembre des dix dernières années se chiffre par 88 pour 100.

Une évaluation de 86.4 pour 100 au 1er septembre, laisse entrevoir une production probable de 4.486.752 petites tonnes. En déduisant les quantités généralement employées pour des fins de semence et pour la fabrication du sirop, et en calculant le reste, sur la base de 138 livres de sucre par tonne de canne (chiffre moyen des sept dernières années) la récolte probable au 1er septembre s'évalue à 245.208 petites tonnes de sucre. En 1917, il fut fait 243.600 petites tonnes de sucre de la récolte de canne et en 1916, 303.900 tonnes.

EXPORTATION DES FRUITS EN CONSERVES

Le Bureau du Commerce de Guerre des Etats-Unis annonce dans une nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1er novembre 1918, que tous les demandeurs de licences pour exportation des fruits en conserve pour toute destination devront spécifier si les fruits en question sont conservés dans du sirop ou dans leur propre jus. Toutes les demandes qui ne porteront pas cette information indispensable seront refusées.